

Luxembourg, le 11 janvier 2012

A tous les établissements de crédit

CIRCULAIRE CSSF 12/531

Concerne : Recensement des créances et engagements en retard de paiement, des arriérés de paiement y relatifs et des dépréciations et provisions constituées par les établissements de crédit au 31 décembre 2011.

Mesdames, Messieurs,

La présente a pour objet de procéder à un recensement:

- des créances et engagements en retard de paiement,
- des arriérés de paiement y relatifs, ainsi que
- des dépréciations et provisions constituées

sur base de la situation au 31 décembre 2011.

Le présent recensement constitue la suite des recensements réalisés antérieurement à ce sujet (circulaires CSSF 08/363, 08/385, 10/434 et 11/499); la structure du tableau relatif au recensement reste inchangée par rapport à la dernière version.

Nous voudrions souligner l'importance de la qualité des données, qui elle seule permettra à la CSSF d'aboutir à une analyse fiable des risques et de leur gestion au niveau des établissements de crédit. Le tableau et les instructions sont disponibles sous forme électronique sur notre site internet à l'adresse :

<http://www.cssf.lu/fileadmin/files/ESPREP-B0xxx-yyyy-mm-ERP.xls>,

respectivement à l'adresse :

<http://www.cssf.lu/fileadmin/files/InstructionsERP.doc> .

Les positions à renseigner sur base de la situation au 31 décembre 2011 sont à communiquer à la CSSF **pour le 17 février 2012 au plus tard.**

Nous vous prions de nous envoyer les renseignements requis via les canaux de transmission E-File ou SOFiE. Le nom du fichier devra respecter la *file naming convention* pour les enquêtes spécifiques définie dans la circulaire CSSF 08/344, donnant la dénomination suivante pour le recensement relatif au 31 décembre 2011: ESPREP-B0xxx-2011-12-ERP.xls (le « xxx » correspondant au numéro signalétique à trois chiffres de votre établissement auprès de la CSSF).

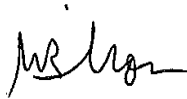
Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à M. Pierrot Rasqué (email: pierrot.rasque@cssf.lu) à partir du 26 janvier 2012.

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, l'assurance de nos sentiments très distingués.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER



Claude SIMON
Directeur



Andrée BILLON
Directeur



Simone DELCOURT
Directeur



Jean GUILL
Directeur général